

FIER. E.S
DE TRAVAILLER POUR
LE SERVICE PUBLIC TERRITORIAL!

CGT des Territoriaux de SMH

30/32 place de la Triade
38400 Saint Martin d'Hères
04 76 60 74 47 / 07 89 64 68 96
cgt-territoriauxsmh@gmail.fr
cgt-territoriaux@saintmartindheres.fr



Objet : Lettre ouverte: Maintien de la rémunération à 100 % des congés pour maladie ordinaire

Monsieur le Maire,

Le syndicat CGT des territoriaux de St Martin D'Hères souhaite attirer votre attention sur la question du maintien de la rémunération à 100 % des agents en congé pour maladie ordinaire, alors que les récentes dispositions prévoient une prise en charge réduite à 90 % à compter du 2^e jour d'absence après le 1^{er} en carence. Cette mesure constitue une régression sociale injustifiable pour les agent.e.s territoriaux.

Nous tenons à rappeler que la libre administration des collectivités territoriales vous permet d'adopter des mesures plus favorables pour les agents. En ce sens, certaines collectivités ont déjà fait le choix de maintenir une rémunération intégrale en cas d'arrêt maladie. Cette possibilité doit être pleinement exploitée par notre collectivité afin de garantir des conditions de travail dignes aux agent.e.s

Par ailleurs, Philippe Laurent, porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux (CET), a rappelé que « les employeurs territoriaux sont attachés à la protection des agents » et que

des adaptations locales peuvent être envisagées pour pallier les effets négatifs de cette mesure. Il est donc impératif que notre collectivité prenne ses responsabilités en assurant le maintien de la rémunération à 100 % en cas d'arrêt pour maladie ordinaire.

Le syndicat CGT des territoriaux de St Martin D'Hères vous demande donc de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour garantir ce maintien, afin de préserver les conditions de vie des agent.e.s et de reconnaître l'engagement au quotidien qu'elles ils déploient au service de la population.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations

Le bureau syndical